

PROVINCE DE QUEBEC

COMITE DE VIGILANCE DU L.E.T.

PROCES-VERBAL DU VENDREDI 4 MAI 2007

Le 4 mai 2007 se tenait à la salle de réunion du bâtiment administratif du Service de l'entretien du territoire à 9 h, la quatrième réunion du comité de vigilance du L.E.T. à laquelle assistaient:

- √ Monsieur Dany Giroux, urbaniste à la Ville de Matane
- √ Monsieur Jérôme Landry, conseiller du district # 1
- √ Madame Annie Parent, ingénieure à la Ville de Matane
- √ Monsieur Michel Côté, citoyen
- √ Monsieur Pierre-Paul Turcotte, président de la SOGERM et président du comité
- √ Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable

SONT ABSENTS:

- √ Monsieur Réginald Desrosiers, préfet de la M.R.C. de Matane
- √ Monsieur Normand Lebel, coordonnateur des Services techniques à la Ville de Matane

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Côté et appuyé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour en laissant le varia ouvert.

2. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2006

Il est proposé par monsieur Michel Côté, appuyé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2006.

3. Suivi du procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2006

6.a) Avis juridique

Une entente liant la Ville de Matane, la M.R.C. de la Matapédia et les municipalités de Saint-Tharcisus et de Saint-Vianney a été signée.

La M.R.C. de la Matapédia a signé l'entente au nom des municipalités suivantes : Sainte-Florence, Sainte-Marguerite, Alberville, Lac-au-Saumon, Saint-Alexandre-des-Lacs, Sainte-Irène, Val-Brillant, Sayabec et Routhierville.

La Ville de Matane s'engage à recevoir les matières résiduelles de la M.R.C. de la Matapédia et des municipalités de Saint-Tharcisus et de Saint-Vianney au L.E.T. de

Matane. La M.R.C. de la Matapédia et les municipalités de Saint-Tharcisius et de Saint-Vianney ont l'obligation d'effectuer une collecte distincte pour les matières recyclables. L'entente est en vigueur du 1^{er} janvier 2007 au 1^{er} janvier 2009. La M.R.C. de la Matapédia et les municipalités s'engagent à verser à la Ville la somme de 115 \$ la tonne de matières résiduelles avec en sus les taxes usuelles applicables et la quote-part pour contribution au fonds environnemental institué par le gouvernement du Québec en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles.

6.c) Plantation d'arbres

Eco AD : Des arbres pourraient être plantés au parc multirécréatif, au centre-ville et pour l'écran visuel du L.E.T. Le potentiel serait d'environ 30 à 40 arbres. Il est impossible d'en planter le long de la route 132 à cause de l'emprise du ministère des Transports du Québec.

Zéro CO₂ : Une superficie importante serait nécessaire pour les fins de ce projet. La localisation potentielle de cette superficie n'a pas encore été déterminée.

4. Présentation de la coordonnatrice à l'environnement et au développement durable

Madame Annie Parent nous fait part des raisons pour lesquelles l'embauche d'une coordonnatrice à l'environnement et au développement durable a été favorisée par rapport à l'embauche d'un technicien en environnement tel que discuté à la réunion du 24 novembre 2006.

Entre autres, cela avait pour avantage d'alléger madame Parent d'une partie de la gestion administrative qu'elle doit effectuer.

Madame Caroline Ratté, coordonnatrice à l'environnement et au développement durable, se présente.

5. Nomination d'un nouveau secrétaire

Il est proposé par madame Annie Parent, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité que madame Caroline Ratté soit la nouvelle secrétaire du Comité de vigilance de L.E.T. Madame Ratté accepte.

6. Volumes traités au L.E.T. et à l'écocentre

Cinq (5) tableaux sont présentés à l'assemblée. Une correction est apportée au total des matières résiduelles enfouies au L.E.T. : le total de 13 984,59 tonnes est remplacé par 14 023,68 tonnes.

7. Écran visuel – nouvel appel d'offres

L'appel d'offres doit être fait le plus rapidement possible afin que les travaux se réalisent en 2007.

Le nouvel appel d'offres aura un objectif double, soit de créer un écran visuel pour le L.E.T. et d'embellir l'entrée Ouest de la Ville.

Aucune démarche n'a été faite envers les propriétaires des terrains concernés. Nous attendons d'avoir un projet à leur présenter avec d'entreprendre des démarches.

Deux mille dollars (2 000 \$) seront accordés pour chacune des trois (3) firmes invitées pour la proposition d'un projet.

8. Avis d'infraction reçu en mars

L'avis d'infraction est présenté à l'assemblée.

Les matières résiduelles apparentes dans la zone 2 seront recouvertes convenablement sous peu. L'entrepreneur ramasse les déchets emportés par le vent périodiquement. Des copeaux de bois ont servi temporairement de matériel de recouvrement. Cependant, une demande doit être présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de pouvoir utiliser ce matériel.

Un dispositif de contrôle des oiseaux devra être mis en place afin d'effaroucher les goélands. Madame Caroline Ratté analysera les divers dispositifs disponibles.

9. Résumé verbal du rapport annuel

Madame Annie Parent nous fait un compte rendu verbal du rapport annuel. Elle nous fait part des nombreuses erreurs présentes dans la base de données et sur les coupons de balance. Un suivi périodique des coupons de balance devra être fait par madame Caroline Ratté afin de corriger périodiquement les erreurs pouvant s'y être glissées.

10. Mode de transmission des documents

Il est convenu à l'unanimité de transmettre les documents à l'intérieur du Comité de vigilance du L.E.T. par courriel.

Il est aussi proposé que madame Caroline Ratté s'informe de la possibilité de rendre accessibles les procès-verbaux, rapports ou tout document digne d'intérêt sur le site internet de la Ville de Matane.

11. Varia

a) Journée « Portes ouvertes » au L.E.T. et à l'écocentre

Le Comité propose que la journée "Portes Ouvertes" se tienne un samedi dans le cadre de la semaine des municipalités, qui a lieu du 3 au 9 juin 2007.

b) Protocole de vente des métaux usagés

Les métaux récoltés à l'écocentre devront être vendus par appels d'offres.
Le comité devra aussi réfléchir au mode de vente des matériaux de construction.

c) Démolition de l'ancienne épicerie Métro

Monsieur Kenny Grant, propriétaire, a fait une demande pour entreposer temporairement les matériaux de démolition de l'ancien Métro sur un terrain lui appartenant situé dans le parc industriel puisqu'il n'aura pas le temps de les trier lors de la démolition.

Madame Annie Parent a envoyé une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs stipulant que monsieur Grant entreposera temporairement les matériaux de démolition de l'ancien Métro sur un terrain lui appartenant situé dans le parc industriel. L'entreposage temporaire ne peut s'étendre à une date ultérieure au 30 septembre 2007.

d) Accès au L.E.T. et à l'écocentre

Il arrive que des gens ne passent pas par la balance avant d'entrer sur le site. Une barrière ou une balise pourraient être installés à l'entrée.

e) Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles

Monsieur Jérôme Landry mentionne que nous pourrions potentiellement obtenir une partie des redevances immédiatement. Madame Caroline Ratté en fera la vérification.

f) Bardeau d'asphalte

Madame Caroline Ratté devra vérifier s'il y a des débouchés potentiels pour le bardeau d'asphalte. S'il n'en existe aucun, le bardeau d'asphalte accumulé à l'écocentre sera enfoui.

g) Résidus domestiques dangereux

Madame Caroline Ratté devra vérifier les points de dépôts pour les résidus domestiques dangereux.

h) Recyclage plastique d'ensilage - UPA

L'UPA (l'Union des producteurs agricoles) de Matane a envoyé une résolution demandant le recyclage du plastique d'ensilage et la possibilité que le transporteur des ordures puisse ramasser le plastique d'ensilage attaché en ballot à l'extérieur des bacs prévus à cet effet. Madame Annie Parent a fait suivre la demande au Groupe Bouffard.

12. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 20 juin à 9 h.

13. Levée de la réunion

Monsieur Michel Côté propose la levée de l'assemblée, secondé par madame Annie Parent. L'assemblée est levée à 11 h.

La secrétaire,

Caroline Ratté, coordonnatrice
à l'environnement et au développement durable

p.j. Avis d'infraction du MDDEP du 5 avril 2007
Résolution de l'UPA de Matane